

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 600**23 août 2000****SOMMAIRE**

AOL Europe S.A., Luxembourg .. pages	28786, 28788	Kemano S.A., Luxembourg	28756
Aranis Investissements S.A., Luxembourg	28788	KK 140 S.A., Luxembourg	28756, 28757
Ardefinex S.A., Strassen	28788	LDC S.A., Luxembourg	28759
Argla S.A., Luxembourg	28784, 28785	Lion-Eurocash, Sicav, Luxembourg	28761
Arrigoni Invest S.A., Luxembourg	28789	L.P.I., S.à r.l., Foetz	28754
Asia Fund Management Company S.A., Luxbg ..	28789	Luxstar S.A., Luxembourg	28759
Baissières Holding S.A., Luxembourg	28790	Magnard Holding S.A., Luxembourg	28762
Baltinvest S.A., Luxembourg	28790	Mangachoc International S.A., Luxembourg ...	28762
Banque Belge Asset Management Fund, Sicav, Lu-		Meissen S.A., Luxembourg	28762, 28763
xembourg	28791	Merloni Termosanitari International S.A., Luxem-	
Banque Populaire du Luxembourg S.A., Luxem-		bourg	28759, 28760
bourg	28790	Metal & Mineral Trade, S.à r.l., Luxembourg ...	28761
Bimolux S.A.H., Luxembourg	28792	Natur Produkt Holdings Limited S.A., Luxbg ...	28763
BPV International Balanced Dollar Fund, Sicav, Lu-		Nipimo International, S.à r.l., Sandweiler	28764
xembourg	28792	Oakshire S.A.H.	28754
BPV International Capital Fund, Luxembourg ...	28793	Oper S.A., Luxembourg	28764
BPV International Equities Fund, Sicav, Luxbg ...	28793	Pan-Holding S.A., Luxembourg	28765
Braun Paul, S.à r.l., Junglinster	28792	Parell S.A., Luxembourg	28767
Bremach International S.A., Strassen	28792	Partimco Invest Holding S.A., Luxembg ..	28766, 28767
Business Solutions Builders Luxembourg S.A., Lu-		Petroleum Services Holding S.A., Windhof ...	28763
xembourg	28794	Petroleum Services S.A., Mamer	28766
BW und Partners, G.m.b.H., Grevenmacher ...	28794	Petervin S.A., Luxembourg	28765
Café Bader, S.à r.l., Belvaux	28791	Plastiche S.A., Luxembourg	28764, 28765
Callahan Investco Germany 1, S.à r.l., Luxbg ...	28794	Playloc International S.A., Luxembourg	28770
Cameron Finance S.A., Luxembourg	28794, 28795	Probel S.A., Luxembourg	28770, 28772
Cameron International S.A., Luxembourg	28795	Property Holding S.A., Luxembourg	28773
Cargo Services Luxembourg S.A., Niederanven ..	28795	Raiffeisen Re S.A., Luxembourg	28773
C.C.S., S.à r.l., Schifflange	28796	Rail Réassurances S.A., Luxembourg	28773
Celtica Investissements S.A., Luxembourg	28796	Ramley S.A., Luxembourg	28775
Ceylon S.A., Luxembourg	28796	RBR Groupe S.A.H., Luxembourg	28776
Chauffage-Sanitaire Thill Claude, S.à r.l., Dude-		Re Fin Co Holding S.A., Luxembourg	28776
lange	28796	Rickes & Petrich, S.à r.l., Grevenmacher	28776
Compagnie d'Etude et de Conseil (Luxembourg)		Risse S.A., Medingen	28776
S.A., Luxembourg	28797	R.L.V., S.à r.l., Luxembourg	28777
Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises Clé		Rolo International Asset Management S.A., Lu-	
S.A. Luxembourg, Luxembourg	28796	xembourg	28772
Connections Systems S.A., Sandweiler	28797	Royale Belge Investissements S.A., Luxembourg .	28774
Corend S.A., Luxembourg	28798	Sabelinvest S.A., Luxembourg	28777
Corluy Luxembourg S.A., Strassen	28798	Saint Thomas S.A., Luxembourg	28778
DA-Consult S.A., Luxembourg-Kirchberg	28799	Sanac S.A., Luxembourg	28779, 28780
Daihyaku Life Investment Luxembourg S.A., Lu-		Sands Credit S.A., Luxembourg	28778, 28779
xembourg	28795	Schemaventuno Retail Participations, S.à r.l., Lu-	
Danver International S.A., Luxembourg	28797	xembourg	28776
Dastin Handelshaus A.G., Luxemburg	28800	Security Capital Holdings S.A., Luxembourg ...	28780
Denia S.A.H., Luxembourg	28800	Security Capital U.S. Management S.A., Luxbg ..	28785
Finiper Europe S.A., Luxembourg	28768, 28769	Security Capital U.S. Realty S.A., Luxembourg ..	28781
FOYER FINANCE, Le Foyer Finance, Compagnie		Seven Investment S.A., Luxembourg	28774
Luxembourgeoise S.A., Luxembourg ..	28757, 28759	Share International S.A., Luxembourg	28773
Foxland S.A., Luxembourg	28754	Siti International S.A., Luxembourg	28780
Jamal Invest Holding S.A., Luxembourg	28754	Skuld Re S.A., Luxembourg	28781, 28784
J&H International S.A., Diekirch	28755		

FOXLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 40.406.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à L-Bettembourg, en date du 27 avril 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 459 du 13 octobre 1992;
- Modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 20 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 485 du 16 octobre 1993.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société, qui s'est tenue le 10 avril 2000 à Luxembourg, que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

L'assemblée décide de nommer pour une période de six ans:

- Monsieur Bernard Devos, demeurant à MC-Monte Carlo, administrateur-délégué,
- Madame Carol Devos, demeurant à B-Waregem, administratrice,
- LINTER S.A., avec siège social à Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Claude Faber, demeurant à L-Mamer, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour la société
FOXLAND S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24317/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

L.P.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 68.484.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 février 1999, acte publié au Mémorial C, n° 318 du 6 mai 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 février 2000, acte non encore publié.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 536, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L.P.I., S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signatures

(24358/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

JAMAL INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 73.428.

Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et la société JAMAL INVEST HOLDING S.A., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour inscription au registre de commerce.

Luxembourg, le 26 avril 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24359/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

OAKSHIRE S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 25.887.

Le domicile de la société OAKSHIRE S.A. établi au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est dénoncé avec effet au 18 octobre 1999.

Luxembourg, le 18 octobre 1999.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.G.G.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 38, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24389/795/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

J&H INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 63.848.

L'an deux mille, le vingt-deux mars.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme J&H INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié du 1^{er} avril 1998, publié au Mémorial Recueil C, numéro 460 du 25 juin 1998, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 16 octobre 1998, publié au Mémorial, C, numéro 22 du 15 janvier 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Messieurs Louis Zurstrassen, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique), et Monsieur Bruno Mertens, administrateur de sociétés, demeurant à Tervuren (Belgique), qui désignent comme secrétaire Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Vrancken, administrateur de sociétés, demeurant à Chaudfontaine (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, les Présidents exposent et prient le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Démission du fondé de pouvoir avec pleine et entière décharge de sa gestion du début de son mandat à ce jour, à savoir: M. Albert Aflalo.

2. Nomination en remplacement de M. Albert Aflalo:

- M. Xavier Notard, comptable IPCF, demeurant au 26, les trys, B-5530 Godinnes.

3. Transfert du siège social du 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 50, Esplanade, L-9227 Diekirch.

4. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission du fondé de pouvoir, Monsieur Albert Aflalo et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Xavier Notard, comptable IPCF, demeurant au 26, les Trys, B-5530 Godinnes, en qualité de nouveau fondé de pouvoir avec mandat aux fins d'effectuer toutes formalités administratives et fiscales relatives aux activités de la société ainsi que toutes démarches nécessaires à son développement économique et commercial; tout engagement d'un montant supérieur à 100.000,- LUF devra être cosigné pour accord par un administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi à Diekirch.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire présent acte.

Signé: L. Zurstrassen, B. Mertens, A. Aflalo, M. Vrancken, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2000, vol. 123S, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 avril 2000.

G. Lecuit.

(24360/220/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

KEMANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.869.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

BACELIS HOLDINGS Ltd, ayant son siège social à Tortola, BVI, ici représentée par Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 mars 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société KEMANO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 29 avril 1987;
- que le capital social de la société KEMANO S.A. s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, entièrement libérées;
- que la société BACELIS HOLDINGS Ltd, étant devenue seule propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme KEMANO S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que la société BACELIS HOLDING Ltd, agissant en sa qualité de liquidateur de la société KEMANO S.A. en tant qu'actionnaire unique, déclare que tout le passif de la société a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuellement subsistants;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-L. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 5CS, fol. 39, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 avril 2000.

G. Lecuit.

(24363/220/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

KK 140 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.738.

—
L'an deux mille, le six avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KK 140 S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 73.738, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 244 du 31 mars 2000.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification du premier alinéa de l'article cinq pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Cependant l'achat et la vente de participations ne pourra se faire que moyennant l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires délibérant à la majorité simple.»

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Cependant l'achat et la vente de participations ne pourra se faire que moyennant l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires délibérant à la majorité simple.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Noullet, M. Strauss, N. Weyrich, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 123S, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2000.

F. Baden.

(24364/200/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

KK 140 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 78.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le * 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2000.

F. Baden.

(24365/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

**FOYER FINANCE, LE FOYER FINANCE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.850.

L'an deux mille, le six avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LE FOYER FINANCE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A. (en abrégé FOYER FINANCE), ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 33.850, constituée suivant acte notarié en date du 22 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 328 du 15 septembre 1990. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} avril 1999, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 543 du 15 juillet 1999.

L'Assemblée est ouverte à douze heures quinze sous la présidence de Monsieur Marc Lambert, docteur en droit, demeurant à Klingelbour,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marcel Majerus, docteur en droit, demeurant à Capellen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Auguste-Charles Laval, administrateur, demeurant à Kockelscheuer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires en date du 28 mars 2000.

II. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Réduction du capital social à raison de EUR 20.512.000,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 84.512.000,- à EUR 64.000.000,- par l'annulation de 160.250 actions propres et prélèvement sur le poste «Autres réserves» d'un montant de EUR 89.206.751,60 représentant le solde du prix de revient des actions à annuler.

2) Modification corrélative de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est de soixante-quatre millions d'euros (EUR 64.000.000,-), représenté par 500.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.»

3) Modification de la date statutaire de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. - Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les cinq cent mille (500.000) actions en circulation, trois cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (370.597) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, la société détenant en propre cent soixante mille deux cent cinquante (160.250) de ses actions.

V. - Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de vingt millions cinq cent douze mille euros (20.512.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de quatre-vingt-quatre millions cinq cent douze mille euros (84.512.000,- EUR) à soixante-quatre millions d'euros (64.000.000,- EUR) par l'annulation de cent soixante mille deux cent cinquante (160.250) actions portant les numéros 23.021 à 33.020 et 93.118 à 243.367 détenues en propre par la Société et de prélever sur le poste «Autres réserves» un montant de quatre-vingt-neuf millions deux cent six mille sept cent cinquante et un euros soixante cents (89.206.751,60 EUR) représentant le solde du prix de revient des actions à annuler.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est de soixante-quatre millions d'euros (64.000.000,- EUR), représenté par cinq cent mille (500.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la date statutaire de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra désormais le deuxième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures.

En conséquence, le troisième alinéa de l'article 25 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 25. (troisième alinéa).

«Chaque année, il est tenu une assemblée générale à Luxembourg le deuxième jeudi du mois d'avril à onze heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, à la somme de cent mille francs (100.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Lambert, M. Majerus, A. Ch. Laval, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 123S, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2000.

F. Baden.

(24367/200/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

**FOYER FINANCE, LE FOYER FINANCE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2000.

F. Baden.

(24367/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

LDC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.239.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2000 que conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, l'assemblée a procédé à la conversion du capital de liras italiennes en euro et ceci par l'application du taux de conversion EUR/ITL de 1.936,27, de sorte que le capital de ITL 1.500.000.000,- est fixé à EUR 774.685,35.

L'assemblée générale a décidé que tous les autres postes du bilan libellés en une monnaie d'un des pays de l'Union Européenne qui ont adhéré à la troisième phase de l'Union monétaire sont convertis pareillement en euros aux taux officiels.

En conséquence, les alinéas premier et quatre de l'article 5 des statuts sont modifiés comme suit avec effet au 1er janvier 2000:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 774.685,35 (sept cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt virgule trente-cinq euros), représenté par 150.000 (cent cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Alinéa quatre.** Le capital autorisé est fixé à 2.582.284,50 (deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre virgule cinquante euros), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 39, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(24366/535/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

LUXSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.992.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 36, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2000 a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice de 1.487.173,- EUR de la façon suivante: 74.359 EUR est attribué à la réserve légale, 749.527,- EUR est attribué à la réserve libre et 663.287,- EUR à l'absorption de la perte reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour la société LUXSTAR
G. Van den Bosch
Directeur

(24371/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

MERLONI TERMOSANITARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.845.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 34, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2000.

(24378/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

MERLONI TERMOSANITARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.845.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 27 mars 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour un nouveau terme de un an, la société WEBER & BONTEMPS, réviseurs d'entreprises, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes de la société.

Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 mars 2000, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 27 mars 2000, a décidé de nommer pour un terme de 1 (un) an, Monsieur Alberto Ciappelloni, en qualité d'Administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Alberto Ciappelloni, Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 27 mars 2000, a décidé de nommer pour un terme de 1 (un) an, Monsieur Jean-Paul Morimont, en qualité d'Administrateur de la société.

Suite à cette nomination, et en vertu de l'autorisation lui conférée par les actionnaires lors de cette Assemblée, conformément à l'article 10 des statuts de la société, le Conseil d'Administration décide de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Jean-Paul Morimont, qui sera appelé Administrateur-Délégué. Conformément à l'article 9 des statuts, la société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'Administrateur-Délégué.

Luxembourg, le 4 mai 2000.

Le conseil d'administration
J.-P. Morimont
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24379/043/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

MERLONI TERMOSANITARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.845.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 27 mars 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs expire à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte de et accepte la demande de l'administrateur Monsieur Valerio Fedeli, de ne pas renouveler son mandat d'administrateur à l'issue de la présente assemblée, et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Alberto Ciappelloni, dirigeant d'entreprises, demeurant à Fabriano (Italie), Administrateur;
- Monsieur Jean-Paul Morimont, directeur financier, demeurant à Beyne Heusay (Belgique), Administrateur;
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Les mandats ainsi conférés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 4 mai 2000.

Le conseil d'administration
J.-P. Morimont
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24380/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

LION-EUROCASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.442.

L'an deux mille, le cinq avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Véronique Gillet, employée de banque, demeurant à Athus,
 2. Madame Laure Caparos, employée de banque, demeurant à Hoffelt,
 3. Monsieur Manuel Isidro, employé de banque, demeurant à Hagondange,
- en leur qualité de mandataires des actionnaires et membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société d'investissement à capital variable LION-EUROCASH qui s'est réunie par-devant le notaire soussigné le 2 août 1999, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34.442.

Lesquels comparants, ès qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire soussigné de documenter que lors de ladite Assemblée Générale des Actionnaires du 2 août 1999 qui a procédé à la refonte complète des statuts, le deuxième alinéa de l'article 27 a été omis erronément.

Ils complètent donc l'article 27 d'un deuxième alinéa qui doit se lire comme suit:

«Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg et dans un journal luxembourgeois à large diffusion.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Gillet, L. Caparos, M. Isidro, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 123S, fol. 81, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2000.
(24369/200/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

F. Baden.

LION-EUROCASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2000.
(24370/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

F. Baden.

METAL & MINERAL TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 59.411.

Extract from the minutes of the meeting of the Partners held on 21st March 2000 in Luxembourg

It was resolved to appoint Mr Abbas Vardinejad, (Managing Director), (Am Bonneshof 26, 40474 Düsseldorf, Germany) as second manager of the Company. Mr Vardinejad is vested to commit the Company by its sole signature.

The meeting confirms that Mr Bagherian and Mr Vardinejad are given power to commit the Company by their sole signature.

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés qui s'est tenue en date du 21 mars 2000 à Luxembourg

Il a été décidé de nommer M. Abbas Vardinejad, Gérant, demeurant à Am Bonneshof 26, 40474 Düsseldorf, Allemagne, aux fonctions de second Gérant de la société. M. Vardinejad a tout pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Il est confirmé que M. Bagherian et M. Vardinejad ont pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

Certified true extract/Pour extrait conforme

Signatures

Managers/Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 40, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24381/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

MAGNARD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 52.671.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration du 2 mai 2000 a nommé Madame Souheila Chemali, juriste bancaire, avec adresse professionnelle à F-75008 Paris, 30, avenue George V, administrateur-déléguée pour terminer le mandat de Monsieur Hanna Youssef Amiouny, démissionnaire avec tous les pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion courante et journalière et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 39, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24373/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

MANGACHOC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

—
Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et la société MANGACHOC INTERNATIONAL S.A., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Pour inscription au registre de commerce.

Luxembourg, le 26 avril 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24374/502/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

MEISSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 73.215.

—
L'an deux mille, le quatorze avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Antonella Graziano, employée privée, Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la société MEISSEN S.A.,

en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 14 avril 2000, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. - MEISSEN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 134 du 10 février 2000.

II. - Le capital souscrit de la société est de cent quatre-vingt-cinq mille euros (185.000,- EUR), représenté par cent quatre-vingt-cinq (185) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Lors de la constitution de la société, le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital jusqu'au montant de un million huit cent cinquante mille euros (1.850.000,- EUR).

III. - Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 14 avril 2000, le conseil a décidé de procéder à une première tranche d'augmentation de capital par la souscription de la société FINIPER INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, de cent quatre-vingt-cinq (185) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées, de sorte que le capital social se trouve augmenté à concurrence de cent quatre-vingt-cinq mille euros (185.000,- EUR) et passe de cent quatre-vingt-cinq mille euros (185.000,- EUR) à trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR).

Toutes les actions nouvelles ont été libérées intégralement en espèces, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire.

IV. - Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article trois des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR), représenté par trois cent soixante-dix (370) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Evaluation de l'augmentation de capital

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à sept millions quatre cent soixante-deux mille huit cent quatre-vingt-deux francs luxembourgeois (7.462.882,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ cent trente mille francs luxembourgeois (130.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Graziano, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 avril 2000, vol. 413, fol. 78, case 5. – Reçu 74.629 francs.

Le Receveur ff. (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mai 2000.

E. Schroeder.

(24376/228/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

MEISSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 73.215.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mai 2000.

E. Schroeder.

(24376/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 55.355.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2000

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a accepté la démission de M. Kent Engelmeier de son poste d'administrateur, effective au 8 octobre 1999, et a nommé en remplacement M. Michael Shneyderman, administrateur de société, demeurant au 208, East 51st Str.#295, New York, NY 10022 USA.

Le conseil d'administration est désormais composé de:

- M. Aarne Orpana, administrateur de sociétés, demeurant à Miniatontie 3A 2, 021250 Espoo Finlande.

- M. Serguey Nisovtsev, administrateur de sociétés, demeurant à Miniatonkuja 1B 11, 02360 Espoo Finlande.

- M. Jean-Charles Tassoni, directeur financier, demeurant à Les Terrasses du Val, Val Saint André, 13100 Aix-en-Provence, France.

- M. Rheinhard Kohleick, administrateur de sociétés, demeurant à Bolshaya Konushennaya 1/11, 190000 Saint-Petersbourg, Fédération de Russie.

- M. Aleksey Shwydchenko, auditeur, demeurant au 53-1-529 Proosveschenia Prospect, 190000 Saint-Petersbourg, Fédération de Russie.

- M. Yevgeny Savik, directeur commercial, demeurant au 53-1-529 Proosveschenia Prospect, 190000 Saint-Petersbourg, Fédération de Russie.

- M. Michael Shneyderman, administrateur de sociétés, demeurant au 208, East 51st Str.#295, New York, NY 10022 USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2000.

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 37, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24383/501/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

PETROLEUM SERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, Zoning Industriel Vulcalux 6.

R. C. Luxembourg B 63.219.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Wiltz, le 21 avril 2000, vol. 171, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ARBO

Signature

(24398/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

NIPIMO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 30.667.

—
DISSOLUTION

Extrait

1. Il résulte des décisions des associés du 28 mars 2000 que M. Jean-Marie Schockmel, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des décisions des associés du 30 mars 2000 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 31 décembre 1999 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 6 avril 2000.

Pour avis sincère et conforme
Pour NIPIMO INTERNATIONAL, S.à r.l. (en liquidation)
J.-M. Schockmel
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2000, vol. 535, fol. 96, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24388/537/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

OPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 44.987.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(24390/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

OPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 44.987.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(24391/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

PLASTICHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.244.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 38, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2000.

PLASTICHE S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(24399/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

PLASTICHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R . C. Luxembourg B 64.244.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire
qui se tiendra exceptionnellement en date du 25 avril 2000*

- La cooptation de la société FINIM LIMITED, Jersey, Channel Islands, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Guy Lammar démissionnaire est ratifiée.
 - La démission de Messieurs Jean-Robert Bartolini, Serge Krancenblum et de la société FINIM LIMITED en tant qu'administrateur de la société, ainsi que la démission de la société FIN-CONTROLE S.A. en tant que Commissaire aux Comptes aux Comptes sont acceptées.
 - Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, et Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, sont nommés en tant que nouveaux administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.
 - Monsieur Lex Benoy, demeurant au 13, rue Jean Bertholet, L-2016 Luxembourg, est nommé nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.
 - Le siège social de la société est transféré au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.
- Fait à Luxembourg, le 25 avril 2000.

PLASTICHE S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 38, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24400/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

PAN-HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R . C. Luxembourg B 7.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 25 avril 2000 et enregistrés à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2000.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 avril 2000

L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs des opérations qui ont été effectuées pendant l'exercice clos le 31 décembre 1999.

L'Assemblée Générale réélit Administrateurs, M. Frederick A. Klingenstein, Drs Eijmert K, den Bakker et M. Roger Paluel-Marmont, dont les mandats prendront fin à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

L'Assemblée Générale réélit KPMG AUDIT S.C. comme réviseur d'entreprises. Ce mandat prendra fin à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2000.

PAN-HOLDING S.A.
Signature Signature
Secrétaire Général Président du Comité
de Direction

(24392/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

PETERVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Berholet.
R . C. Luxembourg B 69.972.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 25 avril 2000

Il résulte dudit procès-verbal que:

Décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Monsieur Brunello Donati de toute responsabilité résultant de l'exercice de sa fonction.

Monsieur Stefano Graidi a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Brunello Donati. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 25 avril 2000.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24396/800/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

PETROLEUM SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mamer, 66, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.560.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Wiltz, le 21 avril 2000, vol. 171, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ARBO
Signature

(24397/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

**PARTIMCO INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. PARTIMCO INVEST S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 69.369.

L'an deux mille, le six avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARTIMCO INVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 69.369, constituée suivant acte notarié du 8 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 483 du 25 juin 1999 et dont les statuts n'ont subi depuis lors aucune autre modification.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Réhon-Heumont (France).

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christel Ripplinger, juriste, demeurant à Manom (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Changement de la raison sociale de la société.
2. - Transformation du statut de la société de Société de Participations Financières en société Holding 1929.
3. - Démission/ Nomination d'un administrateur.
4. - Autorisation au Conseil d'Administration pour la nomination d'un administrateur-délégué.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'abandonner avec effet immédiat le régime de société de participation financière (SOPARFI) et de faire adopter par la société le régime fiscal sur les sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929, ainsi que par l'art. 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article deux des statuts, relatif à l'objet social, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au dévelop-

pement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf (31 juillet 1929) sur les sociétés de participations financières, ainsi que par l'art. 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Troisième résolution

Suite à la prédite adoption par la société du statut «holding», l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la société en PARTIMCO INVEST HOLDING S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts, dont la teneur sera désormais la suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding luxembourgeoise sous la dénomination de PARTIMCO INVEST HOLDING S.A.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter avec effet immédiat la démission de Monsieur Peter Vansant, en sa qualité d'administrateur, respectivement d'administrateur-délégué de la société anciennement dénommée PARTIMCO INVEST S.A. et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de ses mandats respectifs (mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué) jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de nouvel administrateur de la société nouvellement dénommée PARTIMCO INVEST HOLDING S.A., prédésignée, en remplacement de Monsieur Peter Vansant, administrateur démissionnaire:

Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Sixième résolution

Conformément aux dispositions des alinéas neuf et dix de l'article six des statuts et de l'article soixante (60) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à l'administrateur nouvellement nommé, Monsieur Gabriel Jean Probst, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Il aura en outre les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé M.L. Schul, B. D. Klapp, C. Ripplinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 2000, vol. 849, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mai 2000.

J.-J. Wagner.

(24394/239/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

PARTIMCO INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 69.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mai 2000.

J.-J. Wagner.

(24395/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

PARELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 57.818.

L'an deux mille, le quatorze avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARELL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 29 avril 1997, numéro 214.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 décembre 1999, non encore publié.

La séance est présidée par Madame Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Felicetti, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Antonella Graziano, employée privée, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Il résulte de la liste de présence que toutes les deux mille (2.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Approbation du projet de fusion tel que publié au Mémorial C, numéro 176 du 28 février 2000.
2. - Transfert par la Société de tous ses avoirs et engagements à la société anonyme FINIPER EUROPE S.A.
3. - Dissolution de la Société.
4. - Divers.

IV. - Que le projet de fusion auquel il est fait référence à l'ordre du jour a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 28 février 2000, numéro 176.

Le Président informe l'assemblée qu'en date du 26 janvier 2000 le conseil d'administration de chacune des sociétés fusionnant a adopté le projet de fusion, de sorte que moyennant l'accord des actionnaires de la société lors de la présente assemblée générale extraordinaire et celui des actionnaires de la FINIPER EUROPE S.A., la société sera fusionnée avec FINIPER EUROPE S.A. par voie d'absorption de la société par FINIPER EUROPE S.A.

Après avoir approuvé ce qui précède et avoir entendu les rapports du conseil d'administration aux actionnaires de la société et le rapport de l'expert indépendant, lesquels resteront annexés au présent acte, afin d'être enregistrés avec lui, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Décident d'approuver le projet de fusion tel que présenté aux actionnaires et préalablement adopté par le conseil d'administration de la société et décident d'approuver l'échange des actions de la société contre des actions de FINIPER EUROPE S.A. aux conditions et moyennant les termes du projet de fusion.

Ensuite les actionnaires prennent acte que la fusion de la société entraîne de plein droit et simultanément les effets plus amplement décrits à l'article 274 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée et, en particulier, que les actionnaires de la société deviennent actionnaires de FINIPER EUROPE S.A. et que la société cesse d'exister.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Pollefort, C. Felicetti, A. Graziano, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 avril 2000, vol. 413, fol. 78, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mai 2000.

E. Schroeder.

(24393/228/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

FINIPER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 57.803.

L'an deux mille, le quatorze avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINIFER EUROPE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 29 avril 1997, numéro 212.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 décembre 1999, non encore publié.

La séance est présidée par Madame Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Felicetti, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Antonella Graziano, employée privée, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Il résulte de la liste de présence que toutes les quatre mille (4.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

Ordre du jour:

1. - Approbation du projet de fusion tel que publié au Mémorial C, numéro 176 du 28 février 2000.
2. - Augmentation du capital social de la société à concurrence de un milliard neuf cent soixante-sept millions de liras italiennes (1.967.000.000,- ITL) pour porter le capital social de son montant actuel de quatre milliards de liras italiennes (4.000.000.000,- ITL) à cinq milliards neuf cent soixante-sept millions de liras italiennes (5.967.000.000,- ITL) par l'émission de mille neuf cent soixante-sept (1.967) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune suite à l'apport de tous les actifs et passifs de la société PARELL S.A. et modification subséquente de l'article 5 des statuts.
3. - Entérinement de l'examen et du rapport spécial établi par DELOITTE & TOUCHE conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. - Approbation du rapport du Conseil d'Administration établi conformément à l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. - Constatation que la fusion est réalisée et que la société PARELL S.A. a cessé d'exister.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de fusion tel que publié au Mémorial C, numéro 176 du 28 février 2000.

Deuxième résolution

L'assemblée constate qu'à la suite de l'addition arithmétique des capitaux sociaux des deux sociétés qui ont fusionné, savoir PARELL S.A. et FINIPER EUROPE S.A., le capital social de la société absorbante FINIPER EUROPE S.A. se trouve fixé à cinq milliards neuf cent soixante-sept millions de liras italiennes (5.967.000.000,- ITL), ce qui est étayé par le rapport de l'expert indépendant DELOITTE & TOUCHE, annexé au procès-verbal notarié de l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbée PARELL S.A., passé en date de ce jour.

Le premier alinéa de l'article cinq des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est de cinq milliards neuf cent soixante-sept millions de liras italiennes (5.967.000.000,- ITL), représenté par cinq mille neuf cent soixante-sept (5.967) actions d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'entériner l'examen et le rapport spécial établi par DELOITTE & TOUCHE conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve le rapport du Conseil d'Administration établi conformément à l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que la fusion est réalisée et que la société PARELL S.A. a cessé d'exister.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Pollefort, C. Felicetti, A. Graziano, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 avril 2000, vol. 413, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mai 2000.

E. Schroeder.

(24304/228/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

FINIPER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 57.803.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mai 2000.

E. Schroeder.

(24305/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

PLAYLOC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.155.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 mai 1998.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que toutes informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 40, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLAYLOC INTERNATIONAL S.A.

Signature

(24401/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

PLAYLOC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.155.

Composition du conseil d'administration depuis le 7 février 2000:

Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg, président;
Madame Linda Rudewig, licenciée en lettres, demeurant à Rippig;
Madame Yvonne Seiler, sans état, demeurant à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLAYLOC INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24402/255/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

**PROBEL S.A., Société Anonyme,
(anc. PROBEL FINANCE S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.921.

L'an deux mille, le treize avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PROBEL FINANCE S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 2 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 638 du 9 septembre 1998.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le même notaire en date du 26 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 100 du 18 février 1999.

La séance est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Isaline Puech, retraitée, demeurant à Genève, Suisse.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc Van Wallegem, employé privé, avec adresse professionnelle au 10A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Bernard Momméja, retraité, demeurant à Genève, Suisse.

Madame le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs français chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept millions cinq cent mille (7.500.000,-) francs français sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination en PROBEL S.A.
2. Modification de l'objet social de la Société qui aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

3. Changement de la monnaie d'expression du capital social de la Société de francs français en euros avec effet au 1^{er} décembre 1999 au cours de 1,- euro pour 6,55957 FRF, le nouveau capital de la Société s'élevant à EUR 1.143.367,63 représenté par 7.500 actions sans désignation de valeur nominale.

4. Répartition des actions représentatives du capital en deux catégories (A et B) jouissant des mêmes droits et avantages:

- les actions souscrites et libérées intégralement en numéraire ou par apports en nature seront classées dans la catégorie des actions A, et

- les actions qui correspondront aux autres actions créées suite à l'incorporation des bénéfices reportés seront classées dans la catégorie des actions B.

5. Augmentation du capital de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.143.367,63 (un million cent quarante-trois mille trois cent soixante-sept euros et soixante-trois centimes) à EUR 1.692.180,- (un million six cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt euros) par incorporation partielle des bénéfices reportés et une partie de la réserve légale à concurrence de EUR 548.812,37 (cinq cent quarante-huit mille huit cent douze euros et trente-sept centimes) par émission de 3.600 actions B sans désignation de valeur nominale.

Ces 3.600 actions nouvelles de catégorie B seront attribuées gratuitement aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle.

6. Fixation d'un nouveau capital autorisé à EUR 15.000.000,-.

7. Modification de la date de clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre.

8. Modification afférente des articles 1, 2, 3, 11 et 16 des statuts en vue de les adapter aux décisions prises.

9. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de PROBEL FINANCE S.A. en PROBEL S.A.

En conséquence l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de PROBEL S.A.»

Deuxième résolution

L'objet social de la Société est changé et en conséquence les articles 2 et 16 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

«**Art. 16.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie de francs français en euros au cours de 1,- euro pour 6,55957 FRF pour fixer ledit capital social à 1.143.367,63 euros, représenté par 7.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 548.812,37 pour le porter de son montant actuel d'EUR 1.143.367,63 à EUR 1.692.180,- par la création et l'émission de 3.600 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Le montant de EUR 548.812,37 a été intégralement libéré pour EUR 493.643,99 par incorporation partielle de bénéfices reportés et pour EUR 55.168,38 par incorporation partielle de la réserve légale.

La réalité de ces bénéfices reportés et de cette réserve légale au 30 novembre 1999 a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan établi au 30 novembre ainsi que d'une attestation établie en date du 12 avril 2000 par le Conseil d'Administration de la Société, laquelle attestation restera annexée aux présent acte pour être enregistrée en même temps.

Les 3.600 actions nouvelles sont attribuées gratuitement aux actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société.

Cinquième résolution

Les 11.100 actions représentatives du capital social sont divisées en deux catégories A et B, jouissant des mêmes droits et avantages, comme suit:

1. Les 7.500 actions existantes avant l'augmentation de capital faisant l'objet de la quatrième résolution, libérées en numéraire lors de la constitution de la Société, sont affectées à la catégorie A, et

2. Les 3.600 actions créées suite à l'augmentation de capital précitée, libérées par incorporation partielle de bénéfices reportés, sont affectées à la catégorie B.

Sixième résolution

Le nouveau capital autorisé de la Société est fixé à EUR 15.000.000,- représenté par 50.000 actions de catégorie A et 50.000 actions de catégorie B sans désignation de valeur nominale.

Septième résolution

Suite aux quatre résolutions qui précèdent, l'article 3, alinéas 1^{er} et 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. alinéas 1^{er} et 2:** Le capital social est fixé à un million six cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingts (EUR 1.692.180,-) euros, divisé en sept mille cinq cents (7.500) actions de catégorie A sans valeur nominale et trois mille six cents (3.600) actions de catégorie B sans valeur nominale jouissant toutes des mêmes droits et avantages, rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quinze millions (EUR 15.000.000,-) d'euros, divisé en cinquante mille (50.000) actions de catégorie A et cinquante mille (50.000) actions de catégorie B, toutes sans valeur nominale.»

Huitième résolution

La fin de l'année sociale est changée du 30 novembre au 31 décembre, de sorte que l'année sociale a commencé le 1^{er} décembre 1999 se terminera le 31 décembre 2000.

En conséquence, l'article 11 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à onze heures trente.

Evaluation

A toutes fins utiles la présente augmentation de capital est évaluée à vingt-deux millions cent trente-neuf mille trente-six (LUF 22.139.036,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Puech, L. Van Walleghem, B. Mommeja, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2000, vol. 123S, fol. 89, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2000.

A. Schwachtgen.

(24403/230/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

PROBEL S.A., Société Anonyme,
(anc. PROBEL FINANCE S.A., Société Anonyme).
 Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
 R. C. Luxembourg B 64.921.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 421 du 13 avril 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(24404/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

ROLO INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A. Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 65.132.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 20 avril 2000 a ratifié le paiement de l'acompte sur dividende de 49.000.000,- EUR effectué en décembre 1999 et a décidé de reporter à nouveau le bénéfice disponible de 9.000.907,- EUR.

Pour ROLO INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24418/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

PROPERTY HOLDING S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 35.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996 corrigés, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 536, fol. 22, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2000.

Pour PROPERTY HOLDING S.A.

(24405/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

RAIFFEISEN RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.848.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 5, case 42, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

(24406/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

RAIFFEISEN RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.848.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue
à Luxembourg, le jeudi 27 avril 2000*

6. L'assemblée reconduit le mandat de Messieurs Edmond Schumacher, Alphonse Sinnes et Armand Weis en tant qu'Administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2006.

7. L'assemblée reconduit la société ERNST & YOUNG en tant que Réviseur Externe de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2001.

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 42, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24407/730/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

RAIL REASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 53.665.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 5, case 42, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

(24408/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

SHARE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 54.086.

Société constituée le 4 mars 1996 par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Recueil Spécial du Mémorial C n° 255 du 24 mai 1996.

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani et Monsieur Angelo De Bernardi, administrateurs, ainsi que Monsieur Adrien Schaus, commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société SHARE INTERNATIONAL S.A. établi au 32, Auguste Neyen à Luxembourg, a été dénoncé le 3 mai 2000.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24434/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

ROYALE BELGE INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 octobre 1999

Présents: MM. Ch. Dupont-Madinier, G. Baden, J. Wagener

La séance est ouverte à 9.15 heures, sous la présidence de Monsieur Dupont-Madinier.

1. Démission et cooptation d'un administrateur

Le conseil prend acte de la décision de Monsieur P. Chodron de Courcel de démissionner, à effet du 12 juin 1999, de son mandat d'administrateur et par conséquent de renoncer à ses fonctions de président et de délégué à la gestion journalière.

Pour le remplacer et pour achever son mandat, qui vient à échéance en 2001, le conseil coopte Monsieur Alfred Bouckaert, administrateur de sociétés, domicilié à B-1180 Bruxelles, avenue de Foestraets 33 A, en qualité d'administrateur. La nomination définitive de Monsieur Bouckaert sera soumise à la plus proche assemblée générale.

2. Présidence et gestion journalière

Conformément à l'article 12 des statuts, le conseil appelle Monsieur Bouckaert à sa présidence et lui confie la gestion journalière de la société, en qualité d'administrateur-délégué.

3. Portefeuille obligataire logé dans la succursale suisse de la société

Le conseil décide de procéder à la liquidation du portefeuille des obligations logées dans la succursale suisse de la société.

Il charge Monsieur Ch. Dupont-Madinier de réaliser cette liquidation aux meilleures conditions du marché et lui donne à cette fin tous pouvoirs utiles et nécessaires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.50 heures.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration
de la S.A. ROYALE BELGE INVESTISSEMENTS du 15 octobre 1999*

« . . .

1. Démission et cooptation d'un administrateur

Le conseil prend acte de la décision de Monsieur P. Chodron de Courcel de démissionner, à effet du 12 juin 1999, de son mandat d'administrateur et par conséquent de renoncer à ses fonctions de président et de délégué à la gestion journalière.

Pour le remplacer et pour achever son mandat, qui vient à échéance en 2001, le conseil coopte Monsieur Alfred Bouckaert, administrateur de sociétés, domicilié à B-1180 Bruxelles, avenue de Foestraets 33 A, en qualité d'administrateur. La nomination définitive de Monsieur Bouckaert sera soumise à la plus proche assemblée générale.

2. Présidence et gestion journalière

Conformément à l'article 12 des statuts, le conseil appelle Monsieur Bouckaert à sa présidence et lui confie la gestion journalière de la société, en qualité d'administrateur-délégué.

. . . »

Fait au Luxembourg, le 13 avril 2000.

Pour extrait analytique conforme
J. Wagener
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2000, vol. 536, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24419/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

SEVEN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.105.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2000, vol. 536, fol. 32, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement, le 25 avril 2000*

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2000.

Signature.

(24433/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

28775

RAMLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.888.

—
Les comptes annuels, au 31 décembre de l'année 1996, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 42, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour la Société
Signature

(24409/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

RAMLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.888.

—
Les comptes annuels, au 31 décembre de l'année 1997, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 42, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour la Société
Signature

(24410/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

RAMLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.888.

—
Les comptes annuels, au 31 décembre de l'année 1998, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 42, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour la Société
Signature

(24411/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

RAMLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.888.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 5 mai 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme RAMLEY S.A. tenue à Luxembourg, le 5 mai 2000, que:

- il a été fait abstraction des délais et formalités de convocation,
- les comptes annuels au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997, et au 31 décembre 1998 ont été approuvés,
- les pertes de l'exercice 1996, 1997 et 1998 ont été reportées à l'exercice suivant, et décision a été prise de poursuivre l'activité de la société,
- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Gérard Matheis de son poste d'administrateur, et décharge pleine et entière lui a été accordée pour la période de son mandat,
- décision a été prise de confirmer la nomination de Monsieur Dennis Bosje en tant qu'administrateur de la société,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'Administration pour la période de leur mandat, et de renouveler leur mandat pour une période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire,
- décision a été prise de d'accorder décharge pleine et entière au commissaire aux comptes pour la période de son mandat, et de renouveler son mandat pour une période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 42, case 7. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24412/729/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

RBR GROUPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.135.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2000, vol. 536, fol. 32, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2000.

Signature.

(24413/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

RE FIN CO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 145, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 42.284.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2000, vol. 536, fol. 32, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2000.

RE FIN CO HOLDING S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(24414/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

RICKES & PETRICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-6743 Grevenmacher, 3, rue Kummert.
H. R. Luxemburg B 65.368.

Die Gesellschafter fassen einstimmig folgenden Beschluss:

- der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung nach L-6743 Grevenmacher, 3, rue Kummert, verlegt.

Luxemburg, den 1. April 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2000, vol. 536, fol. 3, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24415/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

RISSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5328 Medingen, 4, am Kundel.
R. C. Luxembourg B 49.817.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

LUXEMBOURG

Signature

(24416/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

SCHEMAVENTUNO RETAIL PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.524.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 123S, fol. 86, case 11, que la société SCHEMAVENTUNO RETAIL PARTICIPATIONS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. section B sous le numéro 73.524 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2000.

J. Elvinger
Notaire

(24429/211/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

R.L.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.402.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2000.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.
Signature

(24417/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

SABELINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 36.515.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 34, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2000.

(24421/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

SABELINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 36.515.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 27 mars 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs expire à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte de et accepte la demande de l'Administrateur, Monsieur Alain Tircher, de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur à l'issue de la présente Assemblée, et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Alberto Ciappelloni, dirigeant d'entreprises, demeurant à Fabriano (Italie), Viale P. Serafini 93, Administrateur;
- Monsieur Jean-Paul Morimont, Directeur financier, demeurant à Beyne-Heusay (Belgique), 22, rue d'Affnay, Administrateur;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), 56, Cité Millewee, Administrateur.

Les mandats ainsi conférés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 4 mai 2000.

Le conseil d'administration
J.-P. Morimont
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24420/043/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

SABELINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 36.515.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 27 mars 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour un nouveau terme de 1 (un) an, la société WEBER & BONTEMPS, réviseurs d'entreprises, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes de la société.

Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 mars 2000, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 27 mars 2000, a décidé de nommer pour un terme de 1 (un) an, Monsieur Alberto Ciappelloni, en qualité d'Administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Alberto Ciappelloni, Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 27 mars 2000, a décidé de nommer pour un terme de 1 (un) an, Monsieur Jean-Paul Morimont, en qualité d'Administrateur de la société. Suite à cette nomination, et en vertu de l'autorisation lui conférée par les actionnaires lors de cette Assemblée, conformément à l'article 6 des statuts de la société, le Conseil d'Administration décide de déléguer tous ses pouvoirs à Monsieur Jean-Paul Morimont, qui portera le titre d'Administrateur-Délégué. Conformément à l'article 6 des statuts, la société se trouve valablement engagée par la signature individuelle de l'Administrateur-Délégué.

Luxembourg, le 4 mai 2000.

Le conseil d'administration
J.-P. Morimont
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24422/043/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

SAINT THOMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 63.171.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 34, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2000.

(24423/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

SAINT THOMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 63.171.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, au siège social de la société, le 29 mars 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance en date du 12 mai 1999, et qu'en l'absence de renouvellement de mandat et/ou de nouvelle nomination, le Commissaire aux Comptes a poursuivi son mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 26 avril 2000.

Le Conseil d'Administration
S. Vandi P. Bouchoms
Président Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24424/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

SANDS CREDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 20.448.

Le bilan au 30 juin 1999 avec annexe, le rapport de l'organe de révision et le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 octobre 1999, ont été enregistrés à Luxembourg, le 20 avril 2000, vol. 536, fol. 1, case 5, et ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2000.

SANDS CREDIT S.A.
Pour le Conseil d'Administration
Signature

(24427/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

SANDS CREDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 20.448.

Mercredi, le 12 octobre 1999 à 12.00 heures

Messieurs les actionnaires de la société anonyme SANDS CREDIT S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

Monsieur Michele Janner élu président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme scrutateur Monsieur Aurelio Succetti et comme secrétaire Monsieur Norbert Kummer.

Il résulte des constatations du bureau, que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication; que l'intégralité du capital social étant représentée suivant liste de présence, la présente assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour; enfin que les 5000 actions présentées ou représentées donnent droit à 5.000 voix.

L'assemblée aborde ensuite l'ordre du jour qui est le suivant:

- 1) Rapport du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 30 juin 1999
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 4) Nomination des membres du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
- 5) Transfert du siège social du 65, avenue de la Gare au 41, avenue de la Gare.
- 6) Divers

Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 98/99, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les bilan et compte de profits et pertes au 30 juin 1999 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide de reporter à nouveau la perte de USD 34.280,67.

Deuxième résolution

Par votes spéciaux, l'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice sous revue.

Troisième résolution

L'assemblée générale confirme le Conseil d'Administration actuel et le commissaire aux comptes actuel pour un nouveau mandat d'un an.

Quatrième résolution

L'assemblée générale confirme le transfert du siège social du 65, Avenue de la Gare au 41, avenue de la Gare.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

<i>Le Président</i>	<i>Le Scrutateur</i>	<i>Le Secrétaire</i>
M. Janner	A. Succetti	N. Kummer

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2000, vol. 536, fol. 1, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24428/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

SANAC S.A. Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 11.310.

Constituée suivant acte reçu par Maître Prosper-Robert Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 1973, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 202 du 14 novembre 1973.

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 19 mai 1995 suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 412 du 28 août 1995.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue le 18 juin 1997 à Luxembourg, que suite à la démission de IFL INSTITUT FINANCIER S.A. de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 14 avril 1997, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

IFL INSTITUT FINANCIER S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes et décharge pleine et entière lui a été accordée;

Maître Marco Perucchi, avocat et notaire, demeurant à CH-Canobbio, est nommé comme nouveau commissaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 18 août 1997.

Pour la société SANAC S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24425/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

SANAC S.A. Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 11.310.

Constituée suivant acte reçu par Maître Prosper-Robert Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 1973, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 202 du 14 novembre 1973.

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 19 mai 1995 suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 412 du 28 août 1995.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 28 avril 1998 à Luxembourg, que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de trois ans:

Monsieur Baldrocchi Massimo, demeurant à I-Milan, président,
Monsieur Angelo Parola, demeurant à CH-Lugano, administrateur,
Monsieur Claude Faber, demeurant à L-Mamer, administrateur,
Monsieur Marco Perucchi, demeurant à CH-Canobbio, commissaire aux comptes.
Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour la société SANAC S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24426/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A. Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.783.

Following the retirement of Eleanor Evans as a Vice-President of the Company with effect from 7 April 2000, the Board of Directors and Officers are comprised as follows:

Board of Directors:

- Jeffrey A. Cozad,
- Jay O. Light,
- François Moes,
- Claude Kremer.

Managing Director:

- Jeffrey A. Cozad.

Senior Vice-President:

- Scott Hartman.

Vice-President:

- Susan Liow.

The Company is bound by the joint signature of any two Directors or by the sole signature of a Managing Director, Senior Vice-President or a Vice-President.

On behalf of
SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A.
Signature

by: Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 36, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24430/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

SITI INTERNATIONAL S.A. Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.218.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 1999, actée sous le n° 908/99 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24435/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.654.

Following the retirement of Eleanor Evans as a Vice-President of the Company with effect from 7 April 2000, the Board of Directors and Officers are comprised as follows:

Board of Directors:

- Jeffrey A. Cozad,
- Claude Kremer,
- Jay O. Light,
- William D. Sanders,
- François Moes,
- Erich Coenen.

Managing Director:

- Jeffrey A. Cozad.

Senior Vice-President:

- Scott Hartman.

Vice-President:

- Susan Liow.

The Company is bound by the sole signature of any two Directors or a Managing Director, Senior Vice-President or a Vice-President.

On behalf of
SECURITY CAPITAL U.S. REALTY
Signature
by: Director

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 36, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24431/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

SKULD RE, Société Anonyme,
(anc. GRIFFON, Société Anonyme).

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.436.

In the year two thousand, on the eleventh day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GRIFFON, a société anonyme which was incorporated by a deed of January 14, 1987, published in the Mémorial C No 97 of April 13, 1987, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 25.436 and having its registered office at 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, (the «Company»). The articles of incorporation of the Company were for the last time amended by deed of December 30, 1993, published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Monique Adams, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. - To change the Company's name from GRIFFON to SKULD RE and to amend article 1 of the Company's articles of incorporation accordingly.

2. - To change the date of the beginning and of the termination of the Company's accounting year with effect as from February 21, 2000, so that its accounting year shall forthwith begin on the 21th day of the month of February of each year and shall terminate on the 20th day of the month of February of the following year and to amend article 18 of the Company's articles of incorporation accordingly.

3. - To change the date of the Company's annual general meeting of shareholders which shall forthwith be held on the first Wednesday in the month of June each year at 10.00 a.m. and to amend the first paragraph of article 15 of the Company's articles of incorporation accordingly.

4. - To convert the Company's corporate capital as well as all accounts in the Company's books from Swedish Kronors into dollars of the United States with effect as from February 20, 2000 at the exchange rate prevailing on February 18, 2000.

5. - To reduce the Company's share capital from its current amount after conversion of one million four hundred forty-three thousand nine hundred eighteen dollars of the United States and twenty-two cents (USD 1,443,918.22) to an amount of one million four hundred thirty-seven thousand five hundred dollars of the United States (USD 1,437,500.-) by reimbursement on each share of an amount of one cent dollar of the United States (USD 0.01) and by reduction of the

par value of the shares in the Company's share capital from the current amount after conversion of two dollars of the United States and thirty-one cents (USD 2.31) per share to an amount of two dollars of the United States and thirty cents (USD 2.30) per share.

6. - To amend article 5 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the proposed conversion and reduction of the Company's share capital.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of twelve million five hundred thousand Swedish kronors (SEK 12,500,000.-) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the Company's name from GRIFFON to SKULD RE and resolves to amend article 1 of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

Art. 1. «There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created, a corporation under the name of SKULD RE.»

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the date of the beginning and of the termination of the Company's accounting year with effect as from February 21, 2000, so that its accounting year shall forthwith begin on the 21th day of the month of February of each year and shall terminate on the 20th day of the month of February of the following year and resolves to amend article 18 of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

Art. 18. «The accounting year of the corporation shall begin on the 21th day of the month of February of each year and shall terminate on the 20th day of the month of February of the following year.»

The general meeting of shareholders further resolves that, as a consequence of the above resolution, the accounting year which started on January 1, 2000 ended on February 20, 2000.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the date of the Company's annual general meeting of shareholders which shall forthwith be held on the first Wednesday in the month of June each year at 10.00 a.m. and further resolves to amend the first paragraph of article 15 of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

Art. 15. «The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the principal office of the corporation or such other place as may be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday in June each year at 10.00 a.m.»

The general meeting of shareholders further resolves that, as a consequence of the above resolution, the next annual general meeting of shareholders of the Company shall be held on June 7, 2000.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to convert the Company's corporate capital as well as all accounts in the Company's books from Swedish Kronors into dollars of the United States with effect as from February 20, 2000 at the exchange rate prevailing on February 18, 2000.

The general meeting of shareholders acknowledges that at February 18, 2000, the exchange rate from Swedish Kronors into dollars of the United States amounted to 8.6570 Swedish Kronors for 1.- dollars of the United States and that accordingly the Company's corporate capital is converted from its present amount of twelve million five hundred thousand Swedish Kronors (12,500,000.- SEK) into the amount of one million four hundred forty-three thousand nine hundred eighteen dollars of the United States and twenty-two cents (USD 1,443,918.22).

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to reduce the Company's share capital from its current amount after conversion of one million four hundred forty-three thousand nine hundred eighteen dollars of the United States and twenty-two cents (USD 1,443,918.22) to an amount of one million four hundred thirty-seven thousand five hundred dollars of the United States (USD 1,437,500.-) by reimbursement on each share of an amount of one cent dollar of the United States (USD 0.01) and by reduction of the par value of the shares in the Company's share capital from the current amount after conversion of two dollars of the United States and thirty-one cents (USD 2.31) per share to an amount of two dollars of the United States and thirty cents (USD 2.30) per share.

Sixth resolution

In order to reflect the above-mentioned conversion and reduction of the Company's share capital, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5 of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

Art. 5. «The corporate capital of the corporation is set at one million four hundred and thirty-seven thousand five hundred dollars of the United States (1,437,500.- USD) divided into six hundred and twenty-five thousand (625,000) shares with a par value of two dollars of the United States and thirty cents (2.30 USD) per share, each fully paid up.» Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le onze avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRIFFON, société anonyme constituée suivant acte notarié du 14 janvier 1987, publié au Mémorial C N° 97 du 13 avril 1987, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 25.436 et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 30 décembre 1993, publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique Adams, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. - Modification de la dénomination sociale de la Société de GRIFFON à SKULD RE et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

2. - Modification de la date de début et de fin de l'année sociale de la Société avec effet au 21 février 2000 de sorte que l'année sociale commence le 21^{ème} jour du mois de février de chaque année et finisse le 20^{ème} jour du mois de février de l'année suivante et modification subséquente de l'article 18 des statuts de la Société.

3. - Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se réunit dorénavant au premier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 15 des statuts de la Société.

4. - Conversion du capital social de la Société de même que de la comptabilité de la Société de couronnes suédoises en dollars des Etats-Unis avec effet au 20 février 2000 au taux de conversion du 18 février 2000.

5. - Réduction du capital social actuel de la Société après conversion d'un million quatre cent quarante-trois mille neuf cent dix-huit dollars des Etats-Unis et vingt-deux cents (1.443,918,22 USD) à un montant d'un million quatre cent trente-sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis (1.437.500,- USD) par remboursement d'un cent dollar des Etats-Unis (0,01 USD) sur chaque action et par réduction de la valeur nominale des actions de la Société de leur montant actuel après conversion de deux dollars des Etats-Unis et trente et un cents (2,31 USD) par action à un montant de deux dollars des Etats-Unis et trente cents (2,30 USD) par action.

6. - Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la conversion et la réduction du capital social de la Société proposées.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de douze millions cinq cent mille couronnes suédoises (SEK 12.500.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la Société de GRIFFON à SKULD RE et décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 1^{er}. «Entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présents une société anonyme sous la dénomination de SKULD RE.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier la date de début et de fin de l'année sociale de la Société avec effet au 21 février 2000 de sorte que l'année sociale commence le 21^{ème} jour du mois de février de chaque année et finisse le 20^{ème} jour du mois de février de l'année suivante et décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 18. «L'année sociale commence le 21^{ème} jour du mois de février de chaque année et finit le 20^{ème} jour du mois de février de l'année suivante.»

L'assemblée générale des actionnaires décide encore qu'en conséquence de cette résolution l'année sociale qui a commencé le 1^{er} janvier 2000 s'est terminée le 20 février 2000.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se réunit dorénavant au premier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures et décide en outre de modifier le premier paragraphe de l'article 15 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 15. «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.»

L'assemblée générale des actionnaires décide encore qu'en conséquence de cette résolution la prochaine assemblée générale annuelle de la Société se réunit le 7 juin 2000.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de convertir le capital social de la Société de même que la comptabilité de la Société de couronnes suédoises en dollars des Etats-Unis avec effet au 20 février 2000 au taux de conversion du 18 février 2000.

L'assemblée générale des actionnaires prend acte qu'au 18 février 2000 le taux de conversion de couronnes suédoises en dollars des Etats-Unis équivalait à 8,6570 couronnes suédoises contre 1,- dollar des Etats-Unis et que conséquemment le capital social de la Société est converti du montant actuel de douze millions cinq cent mille couronnes suédoises (12.500.000,- SEK) à un montant d'un million quatre cent quarante-trois mille neuf cent dix-huit dollars des Etats-Unis et vingt-deux cents (1.443.918,22 USD).

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social actuel de la Société après conversion d'un million quatre cent quarante-trois mille neuf cent dix-huit dollars des Etats-Unis et vingt-deux cents (1.443.918,22 USD) à un montant d'un million quatre cent trente-sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis (1.437.500,- USD) par remboursement d'un cent dollar des Etats-Unis (0,01 USD) sur chaque action et par réduction de la valeur nominale des actions de la Société de leur montant actuel après conversion de deux dollars des Etats-Unis et trente et un cents (2,31 USD) par action à un montant de deux dollars des Etats-Unis et trente cents (2,30 USD) par action.

Sixième résolution

Afin de refléter la conversion et la réduction du capital social de la Société mentionnées ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. «Le capital social de la société est fixé à un million quatre cent trente-sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis (1.437.500,- USD) divisé en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis et trente cents (2,30 USD) par action, chacune entièrement libérée.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, M. Adams, J.M. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2000, vol. 849, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 mai 2000.

J.-J. Wagner.

(24436/239/213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

**SKULD RE, Société Anonyme,
(anc. GRIFFON, Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.436.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 mai 2000.

J.-J. Wagner.

(24437/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

ARGLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 64.927.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24504/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

ARGLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 64.927.

*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
de la société lors de sa réunion du 26 novembre 1999*

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 novembre 1999:

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1999 est reportée à une date ultérieure.
- Avec effet au 26 novembre 1999, Monsieur John B. Mills, consultant, demeurant à L-5969 Itzig, 7, rue de la Libération, a été nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur D. W. Braxton.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Administrateurs:

- 1) M. S. Georgala, «Bachelor of Laws», 4, avenue Eglé, F-78600 Maisons-Laffitte, France;
- 2) M. John B. Mills, consultant, 7, rue de la Libération, L-5969 Itzig, Luxembourg;
- 3) M. P. van der Westhuizen, expert-comptable, 67, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm, Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., comptable, 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.
Luxembourg, le 26 novembre 1999.

Pour extrait conforme
G. Leclerc
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 40, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(24505/631/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

ARGLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 64.927.

*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire ajournée des Actionnaires
de la société lors de sa réunion du 2 mai 2000*

Par décision de l'assemblée générale ordinaire ajournée du 2 mai 2000:

- Les comptes au 31 mai 1999 sont approuvés à l'unanimité.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire en l'an 2000.

Administrateurs:

- 1) M. S. Georgala, «Bachelor of Laws», 4, avenue Eglé, F-78600 Maisons-Laffitte, France;
- 2) M. John B. Mills, consultant, 7, rue de la Libération, L-5969 Itzig, Luxembourg;
- 3) M. P. van der Westhuizen, expert-comptable, 67, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm, Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., comptable, 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.
Luxembourg, le 26 novembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 536, fol. 40, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(24506/631/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

SECURITY CAPITAL U.S. REALTY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.758.

Following the retirement of Eleanor Evans as a Vice-President of the Company with effect from 7 April 2000 and following the replacement of William D. Sanders by C. Ronald Blankenship as a Director of the Company with effect from 2 April 2000, the Board of Directors and Officers are comprised as follows:

Board of Directors:

- C. Ronald Blankenship,
- Mark Duke,
- Jeffrey A. Cozad.

Managing Director:

- Jeffrey A. Cozad.

Senior Vice-President:

- Scott Hartman.

Vice-President:

- Susan Liow.

The Company is bound by the joint signature of any two Directors or by the sole signature of a Managing Director, Senior Vice-President or a Vice-President.

On behalf of
SECURITY CAPITAL U.S. REALTY MANAGEMENT S.A.
Signatures
by: Directors

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 36, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24432/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2000.

AOL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 73.270.

In the year two thousand, on the twenty-first of April.

Before Us, Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Pierre Beissel, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of AOL EUROPE S.A., having its registered office 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, (R. C. S. Luxembourg B. 73.270), pursuant to a resolution of the board of directors dated 20 April 2000.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The company AOL EUROPE S.A. has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 16 December 2000, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 145 of February 2nd, 2000. The Articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 22 December 1999, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 212 of March 17, 2000.

2) The subscribed capital of the company is set at EUR 250,000,000.- (two hundred fifty million Euros), divided into 100,000,000 (one hundred million) ordinary shares of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each (the «Ordinary B Shares» or the «B shares») and 100,000,000 (one hundred million) convertible preferred shares of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each (the «Preferred Shares» or the «A Shares»).

3) Pursuant to article eight of the Articles of Incorporation, the authorized capital is set at EUR 1,000,000,000.- (one billion Euro).

The board of directors is authorized generally to issue shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) In its meeting of 20 April 2000, the board of directors of the said company has decided to increase the capital by an amount of EUR 213,041.25 (two hundred and thirteen thousand forty-one Euros twenty-five cents) up to EUR 250,213,041.25 (two hundred fifty million two hundred thirteen thousand forty-one Euros twenty-five cents) by the issue of 170,433 (one hundred seventy thousand four hundred thirty-three) ordinary C shares, each having a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents).

In accordance with Article 8 of the Articles of Incorporation the Board of Directors has decided to suppress the preferential right of the existing shareholders to subscribe for the shares.

The new shares have been subscribed by AOL BERTELSMANN ONLINE G.m.b.H. & Co KG, having its registered office at Millerntorplatz 1, 20359 Hamburg, at the price of EUR 213,041.25 (two hundred thirteen thousand forty-one Euros twenty-five cents);

All these shares have been paid up in cash by the subscriber, so that the total sum of EUR 213,041.25 (two hundred thirteen thousand forty-one Euros twenty-five cents) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The justifying application form has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article five and the second paragraph (i) of article five of the Articles of Incorporation are amended and now read as follows:

«Art. 5. Shares

5.1 The share capital of the Company is EUR 250,213,041.25 (two hundred fifty million two hundred thirteen thousand forty-one Euros twenty-five cents), divided into 170,433 (one hundred seventy thousand four hundred thirty-three) ordinary shares of EUR 1,25 (one Euro twenty-five cents) each (the «Ordinary C Shares»), 100,000,000 (one hundred million) ordinary shares of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each (the «Ordinary B Shares») and 100,000,000 (one hundred million) convertible preferred shares of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each (the «Preferred Shares» or the «A Shares»).

5.2 (i) The Ordinary B Shares, the Ordinary C Shares and the Preferred Shares shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall rank pari passu in all respects save as hereinafter specifically provided. The Preferred Shares shall have liquidation preference, preferred dividend rights and conversion rights under the terms and conditions described hereafter.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one hundred and eighty thousand Luxembourg francs (180.000.- LUF).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the German text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend, den einundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Pierre Beissel, Maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, als Bevollmächtigter des Verwaltungsrates der Gesellschaft AOL EUROPE S.A. mit Gesellschaftssitz 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg B 73.270)

gemäß eines Beschlusses des Verwaltungsrates vom 20. April 2000.

Ein Auszug des Protokolls dieser Sitzung wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Komparenten und den Notar, gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Der Komparent, in der obengenannten Eigenschaft handelnd, hat den instrumentierenden Notar gebeten, folgende Erklärungen festzuhalten:

1) Die Aktiengesellschaft AOL EUROPE S.A. wurde gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 16. Dezember 1999 gegründet, welche im Mémorial C Nummer 145 vom 2. Februar 2000 veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 22. Dezember 1999, welche im Mémorial C, Nummer 212 vom 17. März 2000 veröffentlicht wurde.

2) Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft ist auf EUR 250.000.000,- (zweihundertfünfzig Millionen Euro) festgesetzt, eingeteilt in 100.000.000 (hundert Millionen) Stammaktien zu EUR 1,25 (ein Euro fünfundzwanzig Cents) jede (die «B-Stammaktien») oder die «B Aktien») und 100.000.000 (hundert Millionen) umwandelbare Vorzugsaktien zu EUR 1,25 (ein Euro fünfundzwanzig Cents) jede (die «Vorzugsaktien») oder die «A-Aktien»).

3) Gemäß Artikel 8 der Satzung ist das genehmigte Kapital auf EUR 1.000.000.000,- (eine Milliarde Euro) festgesetzt. Der Verwaltungsrat ist im allgemeinen ermächtigt Aktien auszustellen, ohne den bestehenden Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

4) In seiner Sitzung vom 20. April 2000 hat der Verwaltungsrat beschlossen, das Gesellschaftskapital um EUR 213.041,25 (zweihundertdreizehntausendeinundvierzig Euro fünfundzwanzig Cents) auf EUR 250.213.041,25 (zweihundertfünfzig Millionen zweihundertdreizehntausendeinundvierzig Euro fünfundzwanzig Cents) zu erhöhen, durch Ausgabe von 170.433 (hundertseibzigtausendvierhundertdreiunddreissig) C Stammaktien mit einem Nennwert von EUR 1,25 (einem Euro fünfundzwanzig Cents).

Gemäß Artikel 8 der Satzung hat der Verwaltungsrat beschlossen, das Vorzugsrecht der bestehenden Aktionären, die ausgegebenen Aktien zu zeichnen, aufzuheben.

Die neuen Aktien wurden gezeichnet von AOL BERTELSMANN ONLINE G.m.b.H. & Co KG, mit Gesellschaftssitz am Millerntorplatz 1, 20359 Hamburg, zum Preis von EUR 213.041,25 (zweihundertdreizehntausendeinundvierzig Euro fünfundzwanzig Cents).

Alle diese Aktien wurden bar eingezahlt, so daß die Gesamtsumme von EUR 213.041,25 (zweihundertdreizehntausendeinundvierzig Euro fünfundzwanzig Cents) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Die schriftlichen Unterlagen der Aktienzeichnung wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, welcher dies ausdrücklich bescheinigt.

Infolge der Kapitalerhöhung sind der erste Abschnitt von Artikel 5 und der zweite Abschnitt (i) von Artikel 5 der Satzung abgeändert und lauten in Zukunft wie folgt:

«Art. 5. Aktien

5.1 Das Aktienkapital der Gesellschaft beträgt EUR 250.000.000,- (zweihundertfünfzig Millionen Euro), eingeteilt in 170.433 (hundertseibzigtausendvierhundertdreiunddreissig) Stammaktien zu EUR 1,25 (ein Euro fünfundzwanzig Cents) jede (die «C-Stammaktien»), 100.000.000 (hundert Millionen) Stammaktien zu EUR 1,25 (ein Euro fünfundzwanzig Cents) jede (die «B-Stammaktien») und 100.000.000 (hundert Millionen) Vorzugsaktien zu EUR 1,25 (ein Euro fünfundzwanzig Cents) jede («Vorzugsaktien») oder die «A Aktien»).

5.2 (i) Die B-Stammaktien, die C-Stammaktien und die Vorzugsaktien stellen getrennte Aktienklassen in der Gesellschaft dar. Ihr Rang ist jedoch identisch, außer wenn es hiernach spezifisch anders vorgesehen ist. Die Vorzugsaktien haben, gemäß den Bestimmungen und Bedingungen wie sie hiernach beschrieben sind, ein Vorzugsrecht auf Ausschüttung des Liquidationsüberschusses, ein Recht auf Vorzugsdividenden und Umwandlungsrechte.»

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Kapitalerhöhung erwachsen, sind auf ungefähr einhundertachtzigtausend Luxemburger Franken (180.000,- LUF) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, stellt fest, dass auf Anfrage der Erschienenen die gegenwärtige Urkunde in englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage desselben Erschienenen und im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung, wird die letztere massgebend sein.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Beissel, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 123S, fol. 97, case 3. – Reçu 85.941,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehre zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 3. Mai 2000.

F. Baden.

(24500/200/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

AOL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 73.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(24501/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

ARANIS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.899.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 44, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(24502/537/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

ARDEFINEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 13, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 54.971.

L'an deux mille, le trente et un mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARDEFINEX S.A., avec siège social à Strassen, 13, rue de l'Eglise, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 54.971, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 411 du 24 août 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Frank Baden, en date du 16 février 1998, publié au Mémorial C numéro 376 du 25 mai 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Wallers, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant à Burden.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Christine Ney, employée, demeurant à F-Haucourt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Robert Meisch, employé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Madame le président expose et l'assemblée constate:

A. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société anonyme ARDEFINEX S.A.
2. Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

B. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur:

Monsieur Francis Guiot, demeurant au 37, rue Gonoy B-5640 St Gérard.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Wallers, C. Ney, R. Meisch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 123S, fol. 67, case 4. – Reçu 500,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 19 avril 2000.

P. Bettingen.

(24503/202/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

ARRIGONI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.801.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 44, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(24507/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

ASIA FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 13.256.

Constituée suivant acte reçu par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juin 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 173 du 18 septembre 1975. Les statuts ont été modifiés les 7 septembre 1979 et 2 février 1990, par actes reçus par le notaire Camille Hellinckx, susdit, publiés au Mémorial C, numéro 288 du 7 décembre 1979 et numéro 338 du 21 septembre 1990, et par acte, sous seing privé, de l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 janvier 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 536, fol. 24, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASIA FUND MANAGEMENT COMPANY

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

La Banque Dépositaire

Signature

Signature

(24508/045/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

BAISSIERES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 13.274.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 42, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2000.

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l.

Signature

(24509/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

BAISSIERES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 13.274.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2000:

- Le mandat des administrateurs D. G. Aitken, et N. H. Hutchings et C. M. L. Savage, ainsi que celui du commissaire FIDUCIAIRE NATIONALE ont été renouvelés pour une période jusqu'à la prochaine assemblée générale.

- Le mandat de l'administrateur E. S. C. Garner n'a pas été renouvelé.

- Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été approuvés et l'Assemblée a décidé de payer un dividende de 5.500.000 livres sterling.

Luxembourg, avril 2000.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 42, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24510/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

BALTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.904.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 530, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2000.

(24511/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

BANQUE POPULAIRE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 45, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

(24514/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

BANQUE POPULAIRE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.160.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, en date du 21 avril 2000, que:

1. Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 1999 sont approuvés;
2. Le bénéfice distribuable, à savoir le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1999 majoré du report 1998 est affecté comme suit:

- Réserve légale	LUF	7.580.510,
- Dividende	LUF	104.546.260,-
- Impôt sur la Fortune imputé	LUF	21.402.183,-
- Report à nouveau	LUF	18.768.206,-

3. L'Assemblée générale a acté les modifications apportées à l'actionariat de la banque par:
- Le transfert des 54 actions de la CAISSE CENTRALE DES BANQUES POPULAIRES à NATEXIS BANQUES POPULAIRES;

- la fusion-absorption de BP INGENIERIE par NATEXIS BANQUES POPULAIRES, en date du 23 décembre 1999.

L'actionnaire majoritaire est donc NATEXIS BANQUES POPULAIRES avec 6.047 actions.

4. L'Assemblée générale a décidé:

- de renouveler les mandats d'Administrateur arrivant à expiration de Messieurs G. Amabile, M. Farrugia, Y. Jacques-Alexandre, A. Lunard, J.-P. Morin et F. Torres Puig. Ceux-ci prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de l'année 2006, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

- d'acter les démissions de Messieurs Alain Bonnot, Camille Martin et Yvan de la Porte du Theil.

Pour la société
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24515/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

BANQUE BELGE ASSET MANAGEMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.046.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 536, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli L. di Vora

(24512/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

BANQUE BELGE ASSET MANAGEMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.046.

Nouvelle composition du conseil d'administration:

Président:

Kevin R. Showell, MeesPierson (C.I.), Limited, Guernsey;

Administrateurs:

Sarah L. Bertrand, MeesPierson (C.I.), Limited, Guernsey;

Louk de Wilde, MeesPierson Gonet (Suisse) S.A., Genève.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour BANQUE BELGE
ASSET MANAGEMENT FUND, SICAV
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli L. di Vora

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24513/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

CAFE BADER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4450 Belvaux, 109, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 69.386.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 45, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour compte de
CAFE BADER, S.à r.l.
COMPTIS, S.à r.l.
Signature

(24527/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

BIMOLUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.826.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2000, vol. 536, fol. 32, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2000.

Signature.

(24516/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

BPV INTERNATIONAL BALANCED DOLLAR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.329.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
M. Dennewald
Mandataire

(24517/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

BPV INTERNATIONAL BALANCED DOLLAR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.329.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 28 avril 2000 a réélu administrateurs:

- Monsieur Gianfranco Gaffarelli, avec adresse professionnelle à 37100 Vérone, Italie, 2, Piazza Nogaro;
 - Monsieur Gianpaolo Marcellini, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;
 - Monsieur Fabrizio Tatta, avec adresse professionnelle à 37100 Vérone, Italie, 2, Piazza Nogaro;
 - Monsieur Mario Tomasi, avec adresse professionnelle à 20149 Milan, Italie, 3, Via Alberto Mario,
- et Réviseur statutaire ARTHUR ANDERSEN, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2000.

Pour extrait conforme
M. Dennewald
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 45, case 3. – Reçu 500francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24518/535/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

BRAUN PAUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6113 Junglinster, 24, rue des Cerises.
R. C. Luxembourg B 58.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 56, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24523/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

BREMACH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 35, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(24524/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

BPV INTERNATIONAL CAPITAL FUND.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.330.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
M. Dennewald
Mandataire

(24519/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

BPV INTERNATIONAL CAPITAL FUND.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.330.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 28 avril 2000 a réélu administrateurs:

- Monsieur Gianfranco Gaffarelli, avec adresse professionnelle à 37100 Vérone, Italie, 2, Piazza Nogaro;
 - Monsieur Giampaolo Marcellini, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;
 - Monsieur Fabrizio Tatta, avec adresse professionnelle à 37100 Vérone, Italie, 2, Piazza Nogaro;
 - Monsieur Mario Tomasi, avec adresse professionnelle à 20149 Milan, Italie, 3, Via Alberto Mario, et Réviseur statutaire ARTHUR ANDERSEN, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
- Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2000.

Pour extrait conforme
M. Dennewald
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 45, case 3. — Reçu 500francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24520/535/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

BPV INTERNATIONAL EQUITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.331.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
M. Dennewald
Mandataire

(24521/535/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

BPV INTERNATIONAL EQUITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.331.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 28 avril 2000 a réélu administrateurs:

- Monsieur Gianfranco Gaffarelli, avec adresse professionnelle à 37100 Vérone, Italie, 2, Piazza Nogaro;
 - Monsieur Giampaolo Marcellini, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;
 - Monsieur Fabrizio Tatta, avec adresse professionnelle à 37100 Vérone, Italie, 2, Piazza Nogaro;
 - Monsieur Mario Tomasi, avec adresse professionnelle à 20149 Milan, Italie, 3, Via Alberto Mario, et Réviseur statutaire ARTHUR ANDERSEN, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
- Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2000.

Pour extrait conforme
M. Dennewald
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 45, case 3. — Reçu 500francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24522/535/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

BUSINESS SOLUTIONS BUILDERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 56.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 56, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(24525/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

BW UND PARTNER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 56.933.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société, tenue au siège à Grevenmacher en date du 28 mars 2000

Il résulte de la liste de présence que les associés représentant l'intégralité du capital:

- Monsieur Benno Benz Müller, demeurant à Wasserbillig, 4, rue des Pèpinières;
- Madame Nathalie Weber, demeurant en Allemagne à Konz;

sont présents et ont pris la décision suivante:

1) Il est décidé de nommer Madame Marion Gisela Conrad-Benz Müller, demeurant à L-6725 Grevenmacher, 2, rue du Stade, gérante technique, en remplacement de Monsieur Benno Benz Müller.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures individuelles de chaque gérant dans les limites de leurs domaines.

Fait à Grevenmacher, le 28 mars 2000.

B. Benz Müller N. Weber

Enregistré à Mersch, le 6 avril 2000, vol. 125, fol. 69, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

(24526/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

CALLAHAN INVESTCO GERMANY 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 74.512.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 18 février 2000

L'associé unique a nommé Monsieur Cary Giese, directeur de société, demeurant au 5955 Maple Forest, Minnetrista, MN 55364 U.S.A., en tant que gérant de la Société, à compter du 18 février 2000, et pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance est désormais constitué comme suit:

- 1) Monsieur Edmond Nicolay, directeur administratif, demeurant à L-5460 Trintange, 27, rue Principale;
- 2) Monsieur Cary Giese, directeur de société, demeurant au 5955 Maple Forest, Minnetrista, MN 55364, U.S.A.

L'associé unique a nommé Monsieur Cary Giese, précité, en tant que gérant délégué de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24528/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

CAMERON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 72.111.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2000, vol. 536, fol. 30, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour la société

CAMERON FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(24529/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

CAMERON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 72.111.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 25 octobre 1999, publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 972 du 17 décembre 1999.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 7 avril 2000 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Démission a été accordée à Monsieur Gianni Maccaferri de sa fonction de président du conseil d'administration de la société CAMERON FINANCE S.A. et à Monsieur Paolo Caprara de sa fonction d'administrateur de la société CAMERON FINANCE S.A. et décharge pleine et entière leur a été donnée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Monsieur Lorenzo Camuso, conseiller commercial, demeurant à I-Milan et Monsieur Massimo Cimatti, dirigeant d'entreprises, demeurant à I-Milan, ont été nommés nouveaux administrateurs de la société CAMERON FINANCE S.A.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Il résulte également du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, qui a suivi l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 avril 2000, que Monsieur Lorenzo Camuso, prénommé, a été nommé président du conseil d'administration de la société.

Luxembourg, le 28 avril 2000.

Pour la société
FIDUCIAIRE F. FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2000, vol. 536, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24530/687/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

CAMERON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Luxembourg, 80, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 59.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 35, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(24531/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

CARGO SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2889 Niederanven, Aeroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 45, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2000.

Pour la société
ARTHUR ANDERSEN
Société Civile
Signature

(24532/501/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

DAIHYAKU LIFE INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 23.084.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2000, vol. 536, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2000.

Pour DAIHYAKU LIFE INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(24544/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

C.C.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3821 Schifflange, 8, place Grande-Duchesse Charlotte.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2000, vol. 316, fol. 45, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2000.

C.C.S., S.à r.l.
Signature

(24534/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

CELTICA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 64.906.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 530, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2000.

(24535/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

CEYLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 62.504.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 530, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2000.

(24536/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

CHAUFFAGE-SANITAIRE THILL CLAUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3507 Dudelange, 16, rue Abbé Lemire.

R. C. Luxembourg B 44.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 56, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24537/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES CLE S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 9.249.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 43, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 1999

- Pertes reportées	(106.884.585) LUF
- Résultat de l'exercice 1999	55.868.346 LUF
- Perte reportée à nouveau	(51.016.239) LUF

Prorogation des mandats des Administrateurs

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Nic Champagne, Rodolphe Gerbes et Robert Gitzinger, sont prorogés pour une période d'un an, qui vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale d'avril 2001.

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Dirk Boogmans et Raymond Debecker, sont prorogés pour une période de trois ans, qui vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale d'avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2000.

Signature.

(24539/799/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
Capital social LUF 1.250.000,-.
R. C. Luxembourg B 59.942.

L'an deux mille, le onze avril.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre, R. C. Luxembourg section B 59.942.

Les fonctions du bureau de l'assemblée sont assumées par Monsieur Guy Feite, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Qu'il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Démission et quitus en qualité de commissaire aux comptes de la société FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE EUROPEENNE DE CONSEILS, S.à r.l.

2. Nomination en remplacement de EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission en qualité de commissaire aux comptes de la société FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE EUROPEENNE, S.à r.l. et de lui donner entière décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

- EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A. ayant son siège social au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, le 11 avril 2000.

G. Feite.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 45, case 11. – Reçu 500,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24538/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

CONNECTIONS SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 56, rue Principale.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 35, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(24540/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

DANVER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 73.488.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 3 avril 2000, que:
1. Les démissions de M. Patrick Aflalo et de Mme Joëlle Mamane, en leur qualité d'administrateurs, sont acceptées avec effet à ce jour.

Décharge de leur gestion est confirmée aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leur mandat et gestion depuis leur nomination jusqu'à ce jour.

2. Sont élus aux postes d'administrateur, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- M. Frédéric Cilins, administrateur de sociétés, demeurant en France.

- M. Michaël Noy, administrateur de sociétés, demeurant en France.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 47, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24545/677/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

COREND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 48.016.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui s'est tenue
extraordinairement à Luxembourg, le 16 décembre 1999*

L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Serge Pineau de ses fonctions de Directeur Agréé et d'Administrateur-délégué.

L'assemblée nomme, en remplacement de Monsieur Serge Pineau:

- La société MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 65, avenue de la Gare, à Luxembourg, représentée par Monsieur Claude Weber, en qualité de Directeur Agréé.

- Monsieur Claude Weber, directeur de MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., demeurant au 65, avenue de la Gare, à Luxembourg, en qualité d'Administrateur-délégué.

L'assemblée transfère le siège social de la société au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24541/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

CORLUY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 283, route d'Arlon.

L'an 2000, le 20 avril à 10.00 heures à Strassen.

S'est réunie au siège social de la société l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de CORLUY LUXEMBOURG S.A. à Strassen, 283, route d'Arlon.

Bureau

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de M. Marc Corluy, président de société, demeurant à Bredabaan, 879 à B-Brasschaat.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Koenraad Van der Borgh, administrateur de société, demeurant rue de Luxembourg, 242 à L-Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Andrée Molitor, administrateur de société, demeurant rue de Luxembourg, 242 à L-Bertrange.

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés les actionnaires dont le nom, prénom, profession et domicile ou la raison sociale et siège social, ainsi que le nombre de titres de chacun sont repris sur la liste de présence ci-annexée.

Cette liste est arrêtée et signée par les membres du bureau. Elle demeurera ci-annexée après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau. (annexe 1)

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert d'acter:

La présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31.12.99
3. Approbation de l'affectation des résultats au 31.12.99
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur
5. Renouvellement des mandats des Administrateurs
6. Divers.

Il. Il existe actuellement 50.000 actions. Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur l'ordre du jour, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Chaque action donne droit à une voix.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Délibération

L'Assemblée aborde l'ordre du jour.

Monsieur le Président donne lecture du Rapport du Conseil d'Administration (annexe 2) et du Rapport du Réviseur (annexe 3).

Il soumet ensuite à l'Assemblée, pour examen et approbation, le bilan, le compte de profits et pertes et l'affectation des résultats au 31.12.99 (annexe 4).

Il demande à l'Assemblée de donner décharge aux Administrateurs suivants:

M. Stefaan Casteleyn

M. Marc Corluy

M. Walter Mettens

Mme Andrée Molitor

M. Remi Van Ballaer

M. Koenraad Van der Borgh

pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Il demande à l'Assemblée de renouveler les mandats des administrateurs:

M. Stefaan Casteleyn

M. Marc Corluy

M. Walter Mettens

Mme Andrée Molitor

M. Remi Van Ballaer

M. Koenraad Van der Borgh

Résolutions

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- le bilan, le compte de profits et pertes et l'affectation des résultats sont approuvés;

- décharge est donnée aux Administrateurs:

M. Stefaan Casteleyn

M. Marc Corluy

M. Walter Mettens

Mme Andrée Molitor

M. Remi Van Ballaer

M. Koenraad Van der Borgh

et au Réviseur K.P.M.G. AUDIT, Luxembourg, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

- renouvellements des mandats sont donnés aux Administrateurs suivants:

M. Stefaan Casteleyn

M. Marc Corluy

M. Walter Mettens

Mme Andrée Molitor

M. Remi Van Ballaer

M. Koenraad Van der Borgh

les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2006.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11.30 heures.

Strassen, le 20 avril 2000.

Le Bureau
A. Molitor K. Van der Borgh M. Corluy
Scrutateur Secrétaire Président

Liste de présence

Actionnaires	Nombre titres détenus	Signatures
BANK CORLUY N.V.	49.999	Signature
153, Belgiëlei	(n° 1 à n° 49.999)	
B-2018 Antwerpen		
Marc Corluy	1	Signature
Président de Société	(n° 50.000)	
879, Bredabaan		
B-2930 Brasschaat		

Bureau
M. Corluy A. Molitor K. Van der Borgh

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24542/000/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

DA-CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 66.758.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2000, vol. 536, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

(24543/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

DASTIN HANDELSHAUS A.G., Aktiengesellschaft.
 Gesellschaftssitz: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.
 H. R. Luxemburg B 72.027.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung von Mittwoch, dem 26. April 2000, abgehalten am Gesellschaftssitz

Beginn: 9.00 Uhr

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig beschlossen:

Zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates wird gewählt:

Herr Egon Bentz, Consultant, Luxemburg als Administrateur-Délégué.

Luxemburg, den 26. April 2000.

Unterschrift
 Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2000, vol. 536, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24546/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.

DENIA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui a eu lieu le 10 avril 2000 au siège social à Luxembourg

Sont présents:

M. Claude Wassenich, Président Administrateur-Délégué

Mme Thérèse Brasseur, administrateur

Mme Sylvie Leick, administrateur.

La séance est ouverte à 17.00 heures.

Madame Thérèse Brasseur fait part de la démission du Président Administrateur-Délégué, M^e Claude Wassenich, ainsi que de la démission de Madame Sylvie Leick, administrateur.

Le Conseil désigne Monsieur Nico Hansen aux fonctions de Président Administrateur-Délégué avec pouvoir de signature unique, et ceci à titre provisoire, jusqu'à ratification de la nomination par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Le Conseil, pour se compléter, décide d'appeler aux fonctions d'Administrateur Mademoiselle Nathalie Freitas, et ceci à titre provisoire, jusqu'à ratification de la nomination par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Mademoiselle Nathalie Freitas étant dans les bureaux de la société est mise au courant et rentre dans la salle du Conseil pour accepter et remercier de cette nomination.

Par la suite, le Président met le Conseil au courant de la législation luxembourgeoise sur les domiciliations des sociétés. Pour se soumettre à cette législation, il est décidé de transférer le siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, et ceci à titre provisoire, jusqu'à ratification de la décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Le Président, ayant la certitude de la présence de la totalité du capital social, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, propose de passer outre à la convocation par voie de presse. le Conseil, étant du même avis, approuve cette décision.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Cl. Wassenich

Th. Brasseur

S. Leick

N. Hansen

N. Freitas

Enregistré à Mersch, le 4 mai 2000, vol. 125, fol. 82, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): A. Muler.

(24547/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2000.